



Mardi 9 décembre 2008

Séance des questions orales

Déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger

M. le président. La parole est à M. Didier Gonzales, pour exposer sa question, n° 441, relative la déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger.

M. Didier Gonzales. Monsieur le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, je ne vous parlerai pas de l'aéroport d'Orly, mais d'un sujet aussi important concernant la RN 19.

Après avoir saisi Dominique Bussereau, j'appelle à nouveau votre attention sur l'urgence de mettre en œuvre le projet de déviation de la RN 19. Il s'agit d'un sujet sur lequel les riverains et leurs élus, toutes tendances confondues, sont fortement mobilisés. Tel était le sens du conseil municipal extraordinaire réunissant tous les élus des communes concernées, qui s'est tenu à Boissy-Saint-Léger, le 22 octobre dernier. Tous attendent une réponse claire et forte de l'État.

L'État s'est engagé, avec le conseil régional, à réaliser les ouvrages permettant d'éviter le centre-ville de Boissy-Saint-Léger. Ce projet est inscrit dans le SDRIF de 1994. Cet engagement s'est concrétisé par une déclaration d'utilité publique datant de 1999, et renouvelée en 2006. Déjà, 65 millions d'euros – ce n'est pas rien – ont été investis dans divers ouvrages d'art. Mais ils n'auront d'effet que si l'ensemble du programme de travaux est mis en œuvre.

La réalisation d'une tranchée couverte, représentant près de la moitié des 260 millions d'euros du projet, pose aujourd'hui un problème de financement qu'il faut résoudre pour terminer la phase entre Boissy et Villecresnes.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous demande de bien vouloir organiser une table ronde, en présence des élus concernés, afin de proposer des solutions permettant d'achever les travaux de déviation du centre-ville de Boissy. Très concrètement, je suis prêt à travailler avec vos services sur l'hypothèse d'un partenariat public-privé, par exemple.

Parallèlement, la deuxième phase, entre Villecresnes et la Francilienne, doit être étudiée dès aujourd'hui pour garder une cohérence à ce projet de déviation. Cette cohérence permettra enfin aux usagers et aux riverains d'entrevoir la fin des nuisances occasionnées par cet axe majeur.

Faut-il rappeler qu'avec plusieurs décès constatés depuis le début de l'année, la RN 19 est le secteur le plus dangereux du Val-de-Marne ? Les accidents y sont même en augmentation. Ce constat oblige à une réaction déterminée. C'est en pensant aux victimes et à leurs familles que je joins ma voix à celles des parlementaires et des maires des communes riveraines pour connaître la réponse que l'État peut apporter à leurs inquiétudes légitimes.

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale. Monsieur le député, retenu par une réunion, Dominique Bussereau m'a demandé de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Comme vous le soulignez, une première tranche de travaux de modernisation de la RN 19 entre Boissy-Saint-Léger et Villecresnes a été inscrite au contrat de plan État-région 2000-2006. Ceci a déjà permis de réaliser un certain nombre d'ouvrages nécessaires à la modernisation de cet axe, et vous avez rappelé tous les enjeux qu'il présente.

Bien évidemment, dans les mandats que nous avons donnés au préfet pour la constitution des futurs programmes de modernisation des itinéraires, l'achèvement des opérations engagées

constitue une priorité. Ces PDMI prendront, en 2009, le relais du volet routier des contrats de plan État-région, et il me semble tout à fait légitime que la fin de cette première phase y figure en très bonne place.

Cependant, ces projets s'étalant sur les prochaines années, nous recherchons également les moyens de répondre aux attentes immédiates exprimées par les usagers.

Tout d'abord, nous voulons améliorer la sécurité et la qualité de l'infrastructure actuelle, grâce à des travaux de reprise de marquage qui seront réalisés dans les prochaines semaines. En outre, une démarche appelée « sécurité des usagers sur les routes existantes » a été initiée pour déterminer ce que nous pouvons faire à très court terme sur cet axe. Le diagnostic de cette démarche sera prochainement présenté aux différents élus.

Par ailleurs, s'agissant des travaux plus lourds – ceux dont vous parlez –, toutes les pistes sont explorées pour permettre une mise en place rapide des financements nécessaires à l'amélioration de cette section de la RN 19. C'est ainsi qu'une étude portant sur l'opportunité d'un recours à un partenariat public-privé a été lancée. Si elle conclut positivement et si un accord peut être trouvé avec l'ensemble des parties concernées – j'ai bien noté votre proposition de table ronde –, un tel recours au PPP permettrait de fixer un calendrier clair et contractuel pour répondre aux enjeux que vous avez signalés, ainsi que certains de vos collègues à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Enfin, concernant les sections entre Villecresnes et la Francilienne, là encore, les financements seront à rechercher dans le cadre des futurs programmes de modernisation des itinéraires pour lesquels les préfets ont été mandatés.

Voilà la réponse que je puis vous faire aujourd'hui, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Didier Gonzales.

M. Didier Gonzales. Je ne saurais trop insister, monsieur le secrétaire d'État, sur l'extrême urgence qu'il y a à réaliser ces travaux. Vous l'avez d'ailleurs dit. Cet ouvrage est très attendu par les populations.